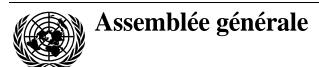
Nations Unies A/56/780/Add.3



Distr. générale 8 mars 2002 Français Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 125 de l'ordre du jour
Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 8 mars 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées du 17 janvier, du 30 janvier et du 13 février 2002 (A/56/780 et Add.1 et 2), j'ai l'honneur de vous informer que Haïti a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général (Signé) Kofi Annan

02-27925 (F) 080302 080302